



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

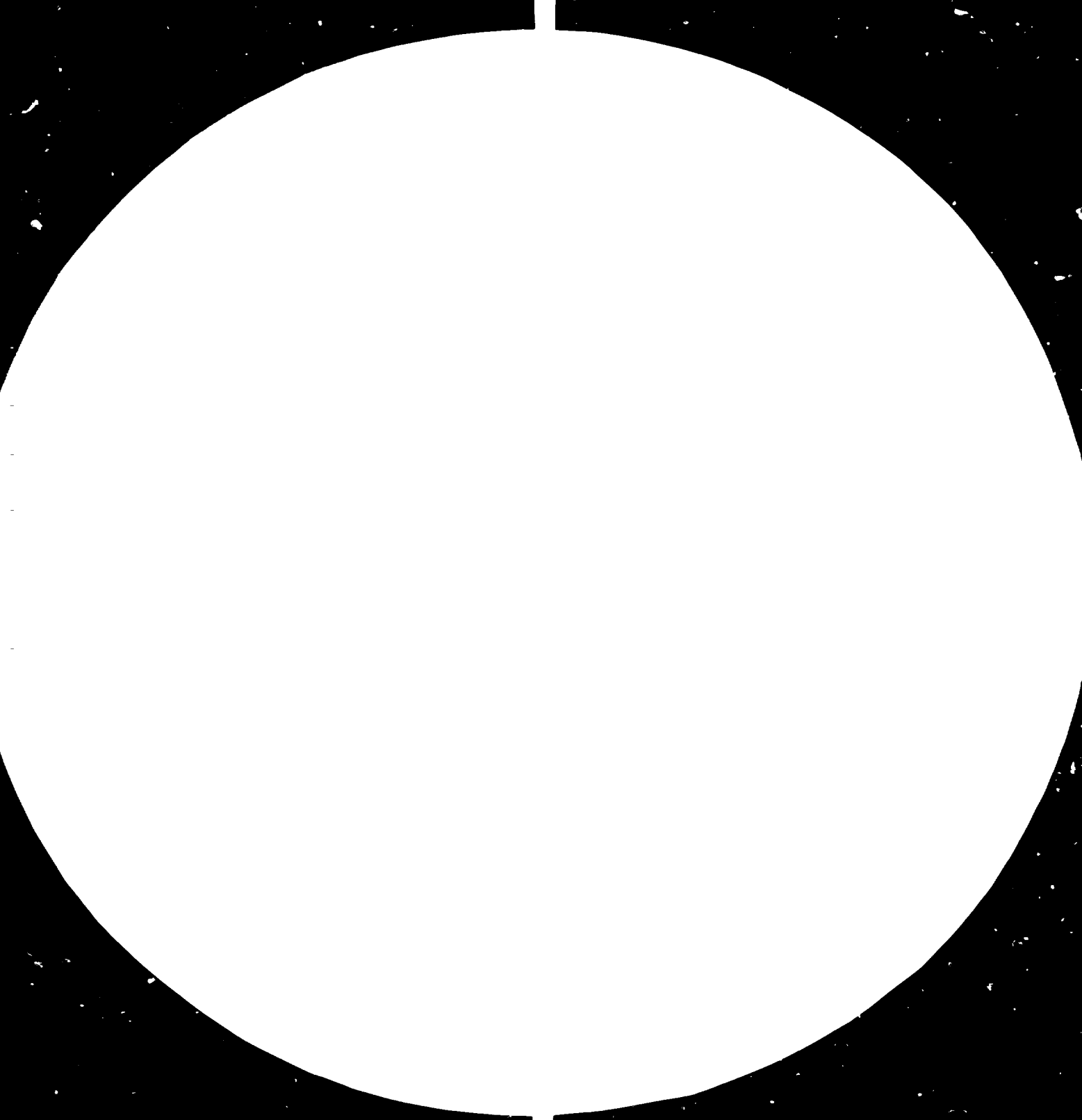
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A



10997-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.354/1

11 décembre 1981

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion préparatoire mondiale
de la première Consultation
sur la formation de la main-
d'oeuvre industrielle

Innsbruck (Autriche), 25-27 janvier 1982

QUESTIONS QUI POURRAIENT ETRE EXAMINEES A LA PREMIERE CONSULTATION
SUR LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE INDUSTRIELLE*

Document établi par
le Secrétariat de l'CNUDI
en collaboration avec
les secrétariats de l'OIT et de l'UNESCO

0000

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
PREFACE		3
INTRODUCTION	1 - 7	6
Capacité de formation actuelle des pays en développement	2 - 3	6
La capacité actuelle de formation des pays développés et son utilisation potentielle par les pays en développement	4 - 7	7
QUESTION 1 : CAPACITE ACTUELLE DE FORMATION DES PAYS DEVELOPPES ET POSSIBILITE DE L'UTILISER ET DE L'ADAPTER DANS L'INTERET DES PAYS EN DEVELOPPEMENT	8 - 33	9
Implications de la Déclaration et du Plan d'action de Lima	8 - 13	9
Organisation de la demande	14 - 17	11
Organisation de l'offre	18 - 20	12
Problèmes particuliers	21 - 22	12
Arrangements de coopération	23 - 27	15
Financement de la formation de la main-d'oeuvre industrielle	28 - 32	17
Points à examiner	33	18
QUESTION 2 : UTILISATION POTENTIELLE DE LA CAPACITE ACTUELLE DE FORMATION DES PAYS EN DEVE- LOPPEMENT PAR D'AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT	34 - 46	19
Points à examiner	46	22
QUESTION 3 : ROLE QUE POURRAIENT JOUER LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LES INSTITUTIONS NATIONALES ASSUMANT DES TACHES DE FORMATION AU NIVEAU INTERNATIONAL	47 - 55	24
Activités relatives à la régulation de l'offre et de la demande	48	24
Activités visant à stimuler la coopération entre pays en développement	49	25
Activités relatives à la formation de techniciens	50	25
Activités relatives à la formation du personnel enseignant	51	25
Activités relatives à la formation à la gestion des entreprises industrielles	52	26
Activités ayant pour but de compléter la coopération internationale à l'échelon des entreprises	53 - 54	26
Points à examiner	55	27

PREFACE

Le Système de consultations

La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a recommandé que l'ONUUDI étende son action à la mise en place d'un Système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement, en vue d'augmenter la part de ces derniers pays dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue^{1/}.

Par sa résolution 3362 (S-VII), l'Assemblée générale a décidé, à sa septième session extraordinaire tenue en septembre 1975, que le Système de consultations préconisé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima devrait être établi aux niveaux mondial, régional, interrégional et sectoriel^{2/} et que l'ONUUDI devrait servir de forum pour la négociation d'accords dans le domaine de l'industrie entre pays développés et pays en développement et entre ces derniers, à la demande des pays intéressés.

Le Système de consultations a été mis en place sous l'autorité du Conseil du développement industriel. A sa quatorzième session, le Conseil a décidé de conférer au Système un caractère permanent avec les principales caractéristiques décrites ci-dessous, dont certaines avaient fait l'objet de ses décisions antérieures :

- a) Le Système de consultations sera un instrument grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) servira de tribune pour les contacts et les consultations organisés entre pays développés et pays en développement en vue de promouvoir l'industrialisation de ces derniers^{3/};
- b) Les consultations permettront aussi des négociations entre les parties intéressées qui le demanderont, en même temps que les consultations ou après celles-ci^{4/};

^{1/} "Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ID/CONF 3/31), chapitre IV, "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels", paragraphe 66.

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire, Supplément No 1, paragraphe 3.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 16, paragraphe 151 a).

^{4/} Ibid., paragraphe 151 b).

- c) Les participants de chaque pays membre seront des représentants des gouvernements ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupes de consommateurs, etc., selon que chaque gouvernement le jugera approprié^{5/};
- d) Les rapports finals des réunions comprendront les conclusions et recommandations auxquelles les participants sont parvenus par consensus, ainsi que d'autres opinions importantes exprimées pendant la discussion^{6/}.

Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle

A sa treizième session, le Conseil a autorisé l'ONUDI à convoquer en 1981 la première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle. Faute de fonds, cette Consultation a dû être reportée à 1982.

En 1978, le Conseil a décidé que l'ONUDI devrait créer "un groupe de travail intersecrétariats avec la collaboration de l'UNESCO et de l'OIT, en vue d'étudier les possibilités d'utiliser au maximum les moyens de formation de la main-d'oeuvre industrielle existant dans les pays développés et les pays en développement, et d'examiner le potentiel d'expansion de ces moyens de formation par rapport aux besoins des pays en développement. Le Directeur exécutif de l'ONUDI fera rapport au Conseil à sa treizième session sur les conclusions des travaux du groupe de travail, en vue de recommander au Conseil, le cas échéant, la convocation d'une réunion de consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle".

Le Groupe de travail ONUDI/OIT/UNESCO a été créé en décembre 1978; il a proposé que, dans le cadre des préparatifs de la première Consultation, on étudie la possibilité :

- a) De tirer un meilleur parti des moyens de formation des pays développés dans l'intérêt des pays en développement;
- b) De tirer un meilleur parti des moyens de formation des pays en développement et de les renforcer en vue, notamment, d'accroître la coopération entre les pays en développement;
- c) D'améliorer les arrangements contractuels pour l'acquisition de compétences industrielles.

5/ Ibid., paragraphe 152.

6/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 16, paragraphe 163.

En 1979, l'ONUUDI, en consultation avec l'OIT et l'UNESCO, a établi un rapport intitulé "Acquisition et perfectionnement des compétences nécessaires à l'industrie des pays en développement" (ID/CONF.4/8)^{7/}. Ce document a été examiné par les participants à la troisième Conférence générale de l'ONUUDI (ID/CONF.4/22, paragraphes 202 à 210); les pays en développement ont noté qu'il contenait des propositions semblables aux leurs et tous les pays ont, d'une façon générale, approuvé ce document.

En mai 1981, un groupe d'experts a examiné un document établi par l'ONUUDI sur les "Questions pouvant être considérées par la première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle" (ID/WG.341/1), qui développait les thèmes proposés à la troisième Conférence générale de l'ONUUDI, compte tenu des observations faites lors de cette Conférence et des résultats des travaux préparatoires entrepris par l'ONUUDI en 1980. Dans son rapport (ID/WG.341/3), le groupe d'experts a estimé que ces questions revêtaient une importance particulière pour la coopération internationale dans le domaine de la formation industrielle. Il s'agit des questions suivantes :

- Question 1 : Capacité actuelle de formation des pays développés, possibilités de l'utiliser et de l'adapter dans l'intérêt des pays en développement.
- Question 2 : Possibilités d'utilisation de la capacité actuelle de formation des pays en développement par d'autres pays en développement.
- Question 3 : Rôle que pourraient jouer les organisations internationales et les institutions nationales dans la réalisation des objectifs internationaux en matière de formation.

^{7/} Ce document sera distribué aux participants à la Réunion préparatoire mondiale de la première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle.

INTRODUCTION

1. Conformément aux directives données par le Conseil du développement industriel et comme suite à la création du Groupe de travail ONUDI/OIT/UNESCO, le Secrétariat de l'ONUDI a fait une série d'études sur les moyens de formation de la main-d'oeuvre industrielle en place dans les pays développés et les pays en développement. Bien que l'on ne disposât pas de statistiques satisfaisantes, on a pu établir qu'il était possible de tirer un meilleur parti de ces moyens en améliorant la collecte systématique et la coordination de l'information sur les capacités et les besoins actuels des pays en développement. On trouvera ci-après un résumé des principales raisons pour lesquelles les moyens de formation des pays en développement et des pays développés ne sont pas pleinement mis à profit dans l'intérêt de l'industrialisation des pays en développement.

Capacité de formation actuelle des pays en développement

2. Un des principaux problèmes qui se posent aux pays en développement dans le domaine de l'industrialisation tient à ce que les systèmes d'enseignement de type classique ont généralement été établis sur le modèle d'institutions similaires des pays industrialisés et tendent de ce fait à refléter les valeurs, les besoins et l'infrastructure de ces pays. C'est pourquoi, ces systèmes ne sont généralement pas en mesure de former des diplômés possédant les compétences industrielles nécessaires pour entrer directement dans la vie professionnelle. A long terme, il faudra procéder à des ajustements; en particulier, on devrait compléter les systèmes d'enseignement de type classique en créant des centres de formation professionnels. A court terme, il faudra redoubler d'efforts pour satisfaire les besoins immédiats et urgents en matière de formation professionnelle en mobilisant toutes les ressources actuelles.

3. Même si, dans bien des cas, il faudrait créer de nouveaux moyens de formation, on est loin de tirer pleinement parti de tous ceux qui existent déjà, et ce pour plusieurs raisons, notamment :

- a) En arrêtant leurs stratégies, leurs plans et leurs politiques d'industrialisation, les pays en développement ne sont pas toujours suffisamment sensibles au fait que la formation est par essence une entreprise de longue haleine et qu'elle doit faire partie intégrante de la planification;

- b) Les entreprises des pays en développement ne prennent généralement pas en considération l'importance de la formation dès le stade de la conception des projets; en outre, vu les difficultés quotidiennes auxquelles ils se heurtent, les entrepreneurs n'ont pas toujours le temps de s'attaquer au problème complexe de la formation requise par leur entreprise;
- c) Les programmes des institutions de formation actuels ne répondent pas aux besoins effectifs en matière de main-d'oeuvre et ne sont pas adaptés aux techniques utilisées par les entreprises.

La capacité actuelle de formation des pays développés et son utilisation potentielle par les pays en développement

4. A l'heure actuelle, la majorité des entreprises exportatrices n'accordent qu'une importance secondaire à la formation de main-d'oeuvre industrielle pour les pays en développement. La formation qu'elles assurent se borne généralement à la mise en oeuvre des installations et du matériel vendus et est destinée surtout aux travailleurs spécialisés et, dans une moindre mesure, au personnel de niveau supérieur (ingénieurs, cadres, etc.). C'est au niveau intermédiaire (techniciens, dont le savoir-faire est indispensable pour appliquer des procédés techniques théoriques à la production proprement dite) que cette formation laisse le plus à désirer; il y a également des lacunes dans le domaine de la formation d'instructeurs, dont l'effet multiplicateur est essentiel pour les pays en développement. En d'autres termes, les entreprises des pays développés ne fournissent qu'une formation partielle et fragmentaire.

5. En conséquence, les entreprises exportatrices doivent souvent recourir au système d'enseignement ou aux institutions de formation des pays développés. Cela pose un problème complexe : comment relier la capacité technique de l'entreprise à la capacité pédagogique de l'institution de formation ?

6. Dans bien des cas, c'est au système d'enseignement des pays développés que l'on fait appel pour assurer la formation aux niveaux supérieurs. Le système d'enseignement de type classique reflète les valeurs et les besoins du pays intéressé et est généralement complété par toute une gamme de moyens de formation complémentaire.

7. Compte tenu des résultats des études susmentionnées et d'autres enquêtes, l'ONUDI, en collaboration avec l'OIT et l'UNESCO, s'est efforcée de tirer certaines conclusions quant à l'organisation, la portée et la teneur de la

coopération internationale à installer dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre industrielle. On examinera ci-après certains des problèmes clefs à résoudre (question 1) non seulement en ce qui concerne les relations entre les pays développés et les pays en développement mais encore entre les pays en développement eux-mêmes (question 2) et les activités des organisations internationales (question 3).

QUESTION I

CAPACITE ACTUELLE DE FORMATION DES PAYS DEVELOPPES ET POSSIBILITE
DE L'UTILISER ET DE L'ADAPTER DANS L'INTERET
DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Implications de la Déclaration et du Plan d'action de Lima

8. La question des besoins des pays en développement en matière de formation doit être examinée dans le contexte de la Déclaration et du Plan d'action de Lima et de l'instauration d'un Nouvel Ordre économique international. Au cours des années 60, les relations internationales ont été caractérisées par une accélération du mouvement des pays du Tiers monde vers l'indépendance politique, suivie d'une affirmation de la souveraineté économique de ces pays; ces deux conditions étaient nécessaires mais pas suffisantes pour permettre aux pays du Tiers monde de contrôler entièrement leur développement. S'ils veulent renforcer progressivement leur autonomie en matière de décision, ces pays doivent absolument remplir la troisième condition, à savoir mettre en place la capacité en matière de technologie et de formation indispensable au processus d'industrialisation.

9. La difficulté de l'entreprise tient au fait que les pays en développement doivent acquérir en 20 ans le savoir-faire et les compétences technologiques que les pays industrialisés ont progressivement mis au point en un siècle. Le problème est donc extrêmement vaste et complexe; il faut d'abord que soient parfaitement comprises les relations entre l'enseignement, la formation et l'industrialisation, car c'est alors seulement que l'on pourra tenter de planifier et de mettre en valeur les ressources humaines d'un pays.

10. A court terme, cependant, les pays en développement continueront à faire très largement appel aux pays développés pour l'acquisition des techniques, du savoir-faire connexe et des compétences correspondantes par le biais des principales formes de coopération internationale. En fait, la nature de la demande des pays en développement en matière de formation industrielle a évolué considérablement depuis le début des années 70. Dans un premier temps, il s'agissait de former des personnes ou des petits groupes de personnes pour assurer le fonctionnement satisfaisant d'entreprises industrielles; plus récemment, cette demande s'est étendue à la formation d'équipes complètes pour la production, l'entretien et la gestion, assurée dans le cadre d'un projet industriel et, dans une certaine mesure, à la création de centres de technologie et de formation destinés à des secteurs industriels déterminés.

11. Les enquêtes menées ont montré la nécessité d'analyser la formation fournie aux pays en développement dans le cadre de l'assistance apportée par des institutions nationales (publiques ou privées), d'accords de coopération bilatéraux et multilatéraux, ou de relations commerciales au niveau de l'entreprise. Il apparaît qu'à cet égard la formule des accords commerciaux a pris une assez grande ampleur par rapport à celle de l'assistance et qu'elle va probablement gagner encore en importance avec la croissance des exportations d'équipements industriels vers les pays en développement; ainsi voit-on se constituer un vaste marché mondial de la formation. Ce marché est cependant très imparfait, en raison surtout du manque d'information sur la capacité de formation existante dans les pays développés et dans les pays en développement, ainsi que sur les niveaux de qualification auxquels se rapporte la formation qui peut être fournie pour des procédés technologiques précis. Il convient en outre d'analyser de manière plus approfondie l'objet et le contenu de la formation selon les catégories professionnelles, dans des entreprises relevant de divers secteurs de l'industrie.

12. Les entreprises des pays en développement n'ont pas toujours reconnu que la formation constitue l'élément essentiel d'un accord de coopération industrielle. Elles ne sont généralement en mesure ni de préciser clairement leurs besoins à court terme et à long terme en matière de formation, ni d'évaluer la capacité d'un fournisseur à y répondre, ni de contrôler la mise en oeuvre des programmes de formation offerts. C'est pourquoi, il est souvent arrivé que, dans les pays en développement, les partenaires relativement faibles n'ont pas tout à fait compris combien il importait pour eux d'envisager la formation - fort coûteuse - de la main-d'oeuvre industrielle dès la conception d'un projet et de choisir une technologie qu'ils peuvent dominer, pour se constituer ainsi un potentiel en matière de technologie et de formation. En outre, les pays en développement n'ont pas toujours obtenu de leurs fournisseurs les programmes de formation répondant à leur demande, bien qu'ils aient payé le prix exigé. De nombreux projets industriels se sont donc traduits par des échecs, parce que les problèmes posés par la formation de la main-d'oeuvre industrielle n'ont pas été examinés au moment voulu et avec l'attention nécessaire.

13. La Consultation devrait donc étudier les moyens de mieux organiser le marché mondial de la formation de main-d'oeuvre industrielle et de le rendre plus transparent.

Organisation de la demande

14. Les pays en développement seraient mieux en mesure - au niveau du gouvernement comme à celui de l'entreprise - de prendre des décisions concernant leurs besoins en matière de formation et le choix de leurs partenaires, si la demande était mieux organisée et si l'on disposait d'informations sur sa nature et son ampleur. En outre, la formation se verrait ainsi accorder toute l'importance qui lui revient dès le stade de la conception d'un projet industriel, compte étant tenu des qualifications de la population locale et de son environnement socioculturel.

15. La demande de formation de main-d'oeuvre industrielle se détermine d'après plusieurs éléments : le système d'enseignement, le choix de la technologie, les secteurs et projets prioritaires, le degré d'intégration dans le processus de production nationale, etc. Il est donc nécessaire d'analyser en permanence, d'une part, la structure de l'industrie et les relations entre les industries existantes et, d'autre part, la capacité de ces industries en matière de formation afin de comprendre la nature des changements qui se produiront dans la structure de l'industrie et leurs incidences sur la demande de formation industrielle.

16. Pour mieux déterminer la demande, il faut donc établir une relation étroite entre ceux qui possèdent les informations nécessaires et ceux qui les utilisent. La liaison est également nécessaire avec les responsables du choix technologique, car les programmes de formation doivent correspondre à une technologie donnée et à son niveau de complexité. L'ONUDI a élaboré un système permettant d'analyser le niveau de complexité technologique et l'a mis à l'essai dans l'industrie des biens d'équipement, pour établir des programmes de formation précis d'après les niveaux de complexité à atteindre dans une période de temps donnée.

17. On peut donc se poser la question suivante : dans quelle mesure ne serait-il pas souhaitable de définir les besoins en formation au niveau national, non seulement en se plaçant du point de vue des entreprises mais aussi en prenant pleinement en considération la structure et la composition de l'industrie d'une part, et les moyens en matière de technologie et de formation disponibles dans les pays en développement d'autre part ? Ce moyen d'aborder la coopération nationale renforcerait la capacité des responsables de ces pays à prendre les décisions appropriées.

Organisation de l'offre

18. Les pays industrialisés ont adopté diverses méthodes pour aborder la question de la formation industrielle; dans les pays socialistes, la formation fait partie intégrante du processus de planification; dans les pays à économie de marché, la situation dépend du rôle joué par les pouvoirs publics dans le développement économique. Il est cependant généralement admis dans les pays industrialisés qu'un minimum de coordination est nécessaire au niveau sectoriel ou national pour déterminer quels sont les moyens de formation disponibles qui conviennent le mieux et pour en assurer l'accès aux pays en développement.

19. De nombreux pays développés ont fait un premier pas dans cette direction et dressé un inventaire des installations de formation disponibles pour les divers secteurs de l'industrie, en précisant les niveaux techniques, les méthodes d'enseignement utilisées, etc. Dans certains cas, une deuxième étape pourrait consister à mettre en place un mécanisme permettant d'établir, au niveau sectoriel ou national, les contacts nécessaires avec le secteur privé ou le secteur public dans le pays développé. Cette étape doit cependant être franchie avec beaucoup de précautions, car il existe de très nombreux fournisseurs de formation : services gouvernementaux responsables de la coopération internationale, institutions de formation publiques et privées, système d'enseignement, entreprises exportatrices, etc.

20. La situation varie considérablement à l'heure actuelle selon les pays et deviendra indiscutablement plus complexe, en ce qui concerne l'offre et la demande de formation. On est donc amené à se poser la question suivante : dans quelle mesure ne serait-il pas souhaitable de définir l'offre disponible dans le pays développé par rapport aux besoins des pays en développement, en collaboration avec ces derniers ? En d'autres termes, il s'agirait de recenser simultanément les besoins des pays en développement et les possibilités de formation le mieux à même d'y répondre. L'application généralisée d'une telle méthode permettrait de rendre le marché mondial de la formation plus transparent.

Problèmes particuliers

21. L'ampleur et la complexité des compétences industrielles que les pays en développement doivent acquérir nécessitent la mobilisation de toutes les formes de coopération internationale (commerciale, bilatérale et multilatérale), si

l'on veut traiter tous les aspects de la formation à l'industrie. On trouvera dans les paragraphes ci-après une description de certains de ses aspects qui devraient faire l'objet d'une coopération internationale et d'un examen approfondi lors de la Consultation.

- a) Il semble que davantage d'attention devrait être accordée à la formation de moniteurs dans les pays en développement car on n'a pas encore très bien compris l'effet multiplicateur de leurs activités ni leur capacité à innover et à concevoir des programmes de formation correspondant à des besoins précis. Priorité devrait être donnée à la formation de moniteurs dans les domaines suivants : personnel enseignant, personnel chargé d'organiser la formation industrielle, directeurs de programmes de formation;
- b) Compte tenu du rôle dominant que jouent les ingénieurs dans l'industrie, leur formation présente une importance cruciale. Les pays en développement, parfaitement conscients de ce fait, ont donné un rang de priorité élevé à la création et au développement d'écoles d'ingénieurs, souvent avec l'appui de l'UNESCO. Des problèmes d'adaptation et de qualité subsistent néanmoins et il faudrait en permanence mettre à jour les programmes pour leur assurer une structure et un contenu qui tiennent compte des progrès techniques et pour les faire correspondre à la situation nationale. En outre, les ingénieurs des pays en développement doivent s'initier à l'élaboration d'études et de plans techniques de façon à pouvoir adapter et créer des technologies appropriées aux conditions particulières de leurs pays.

Il faut aussi mettre fin au déséquilibre créé par le fait que les technologies caractérisées par une évolution permanente et une interdépendance croissante, sont étudiées d'une manière fragmentaire et partielle dans le cadre des programmes universitaires; il pourrait donc être souhaitable de regrouper les sujets traités, de façon à permettre à un individu d'acquérir une "culture technique" portant sur diverses technologies communes à plusieurs secteurs industriels.

- c) Le manque de techniciens compétents des niveaux moyen et supérieur est un obstacle à la viabilité de nombreux projets industriels dans les pays en développement. Il s'agit là d'une question économique et sociale complexe touchant à des aspects très divers - statut professionnel, rémunération, enseignement, structure des carrières, etc. Il est quelquefois nécessaire d'envoyer les techniciens acquérir une formation à l'étranger, mais la solution à long terme semble résider dans une action vigoureuse visant à promouvoir et à réformer la formation et le niveau social des techniciens dans les pays en développement;

- d) L'importance de la formation à la gestion a déjà été soulignée par l'OIT. Les institutions de formation à la gestion et de nombreuses entreprises des pays développés possèdent dans ce domaine une capacité considérable qui peut être utilisée par les pays en développement. Certes, des efforts ont été faits afin d'examiner les besoins en cadres des pays en développement et d'adapter les programmes en conséquence, mais il conviendrait d'accorder une attention nouvelle aux aspects de la gestion qui découlent de la structure de la production dans les divers secteurs industriels et de leurs caractéristiques particulières. Il est notamment souhaitable d'établir des profils de formation liés au niveau de complexité des techniques de gestion nécessaires aux différents secteurs;
- e) Les analyses des activités de formation relatives à divers secteurs industriels faites à l'occasion de consultations tenues au niveau sectoriel jusqu'ici ont montré les avantages et les inconvénients de la formation d'équipes complètes par opposition à la formation individuelle. Dans de nombreux cas, il semblerait qu'assurer une excellente formation pour tous les stagiaires ne suffit pas à garantir un fonctionnement efficace de l'entreprise. Il serait donc nécessaire de vérifier si cette constatation est valable pour diverses branches industrielles en tenant compte des obstacles de nature socioculturelle;
- f) La formation continue ou permanente a été négligée dans la plupart des pays en développement. A une époque où les changements technologiques se produisent dans des périodes de temps relativement courtes, le personnel doit avoir la possibilité de se recycler pour rester au courant des technologies, des méthodes de production, etc., les plus récentes. Dans de nombreux pays en développement, il arrive qu'une seule entreprise assure pratiquement la totalité de la production du pays dans un secteur industriel donné; elle n'a donc que peu ou pas du tout de contacts avec d'autres entreprises de ce secteur, ce qui entraîne graduellement son isolement "intellectuel";
- g) Pour atteindre l'objectif fixé par la Déclaration et le Plan d'action de Lima en matière de production industrielle, il faut assurer la formation d'un nombre très élevé de personnes des pays en développement, dans divers secteurs et à divers niveaux, d'ici à l'an 2000. On est donc amené à se poser la question suivante : dans quelle mesure peut-on concevoir des méthodes nouvelles pour former un nombre aussi important de personnes ? L'expérience récente de certains pays en développement a montré qu'une formation informatisée peut être utilisée avec succès à cette fin:

h) La complexité et l'interdépendance des problèmes évoqués ci-dessus montrent qu'une recherche fondamentale est nécessaire pour comprendre l'importance de la formation pour l'individu, pour des équipes, pour des entreprises, pour un secteur industriel et pour l'économie dans son ensemble. Il convient d'examiner à cet égard les diverses méthodes de formation industrielle utilisées dans de nombreux pays (formation "sandwich", "alternée" etc.) et la possibilité de les appliquer compte tenu de la situation économique et socioculturelle régnant dans les pays en développement.

22. Les problèmes mentionnés ci-dessus relatifs aux modes de formation et à la formation de certaines catégories de personnel font ressentir l'importance que revêt le choix de techniques pouvant apporter une contribution importante à la création d'une capacité nationale en matière de technologie et de formation dès le stade de la conception d'un projet industriel par les pouvoirs publics. A cette fin, il faut que les pays en développement accordent une attention accrue à la programmation de la mise en valeur des ressources humaines pour l'industrialisation; il faut également que la coopération internationale au niveau de l'entreprise - par le biais d'arrangements commerciaux - et surtout au niveau gouvernemental - par le biais d'arrangements bilatéraux et multilatéraux - permette de résoudre les problèmes dont il a été question plus haut.

Arrangements de coopération

23. Des études de cas ont fait ressortir certains des principaux problèmes rencontrés.

24. Le premier problème est dû au fait que l'on se préoccupe généralement de la technologie et de la formation de manière sporadique, à l'occasion de chaque projet, et que le choix n'en est pas opéré au moment de la conception d'un projet industriel, d'après leur contribution possible à la capacité du pays bénéficiaire à cet égard. La technologie et la formation devraient faire l'objet d'une planification à long terme qui donnerait aux entreprises des pays en développement la possibilité de s'assurer une continuité technologique et d'accéder progressivement à des niveaux supérieurs de complexité en matière de technologie et de gestion. C'est le cas, par exemple, de l'industrie des biens d'équipement. Pour assurer la continuité en ce qui concerne la technologie et la gestion, il faudrait prévoir des arrangements de coopération à long terme permettant d'acquérir les compétences et le savoir-faire correspondant aux niveaux supérieurs de complexité requis dans ce domaine pour réaliser une intégration de plus en plus complète dans le processus national de production.

25. Le deuxième problème tient à ce que les institutions de formation existant dans les pays développés possèdent certaines méthodes et techniques de formation mais ne connaissent pas nécessairement l'équipement industriel et la technologie exportés par une entreprise particulière; elles doivent donc d'abord se familiariser totalement avec cette technologie, pour pouvoir y adapter leurs méthodes de formation, élaborer des programmes appropriés et les mettre en oeuvre. Ce "processus de familiarisation" de l'institution de formation du pays développé se traduit en outre par une augmentation des coûts pour les pays en développement qui, de plus, n'ont pas toujours de contact direct avec ceux qui mettent au point la technologie considérée.

26. Troisième problème : les institutions de formation des pays en développement ne sont généralement pas pleinement associées par l'acheteur et l'acquéreur aux opérations de transfert et d'acquisition du savoir-faire technologique et des compétences connexes, lesquels, de ce fait, profitent seulement à une entreprise donnée et non pas au pays en développement dans son ensemble. Les pays en développement devraient donc prendre les mesures suivantes au niveau national : premièrement, intéresser les responsables de la formation à l'acquisition des technologies et des compétences connexes; deuxièmement, mettre les technologies et les compétences acquises à la disposition des autres entreprises et/ou des institutions de formation; troisièmement, obtenir l'accord du fournisseur pour que la possibilité d'utiliser la technologie et les compétences vendues ne soit pas limitée au seul acheteur, mais puisse être étendue à d'autres entreprises et/ou institutions de formation intéressées.

27. Un quatrième problème concerne les relations contractuelles relatives à la formation de la main-d'oeuvre industrielle. Les études de cas faites à l'occasion de l'exportation d'équipement, de technologie, de licences, etc., vers les pays en développement montrent que la question de la formation est rarement examinée au moment de la conception d'un projet industriel. La formation fournie est en outre partielle et fragmentaire, car on lui accorde peu d'importance. En général, les dispositions contractuelles concernant la formation industrielle ne couvrent pas les points suivants de manière satisfaisante :

- a) Description du contexte dans lequel doivent se faire l'acquisition des savoir-faire et des compétences et l'organisation des programmes de formation connexes : objectifs généraux de production de l'acheteur et objectifs d'industrialisation du pays en développement;

- b) Identification du savoir-faire, des compétences et des programmes de formation à transférer; cet aspect concerne les objectifs du contrat;
- c) Détermination des modalités applicables pour le transfert du savoir-faire et des compétences, c'est-à-dire définition des obligations incombant à chacune des parties contractantes;
- d) Moyens de vérifier si le savoir-faire et les compétences ont été effectivement transférés, preuve que les parties se sont acquittées de toutes leurs obligations de manière satisfaisante.

Financement de la formation de la main-d'oeuvre industrielle

28. Les institutions financières sont, elles aussi, parties aux arrangements de coopération entre entreprises et ont une influence directe sur la capacité des pays développés à fournir une formation industrielle aux pays en développement. Les enquêtes menées montrent l'attention croissante accordée par la Banque mondiale, la CEE, etc., au financement du transfert du savoir-faire et des compétences complexes.

29. Il reste cependant beaucoup à faire, surtout par les banques commerciales et les institutions de crédit à l'exportation. Le financement de la formation n'est pas un de leurs objectifs primordiaux : leur but principal est plutôt de financer la vente d'équipement industriel, etc. Or, un critère important pour le financement des exportations de matériel et d'équipement est la présence de techniciens, ingénieurs, cadres, etc., compétents. Il y a donc ici un cercle vicieux qu'il faut briser. Pour cela, les institutions financières doivent absolument accorder la priorité la plus élevée à la formation de la main-d'oeuvre industrielle dans les pays en développement, car c'est là le fondement de l'identification et de la mise en oeuvre ultérieure de projets viables.

30. Pour commencer, il est important que les entreprises exportatrices - notamment petites et moyennes - puissent obtenir des ressources financières pour couvrir le coût des études préliminaires et exploratoires sur les besoins en formation de certains pays en développement. Les enquêtes menées et les consultations sectorielles organisées jusqu'ici ont montré que les institutions financières sont rarement disposées à financer de telles études.

31. Il faudrait ensuite que les institutions de crédit à l'exportation et autres institutions financières des pays développés considèrent la formation industrielle comme une partie intégrante de l'infrastructure sociale des pays en développement, la rendant ainsi susceptible de bénéficier d'un financement à des conditions analogues à celles qui sont appliquées aux investissements dans l'infrastructure matérielle.

32. Il faudrait aussi que l'on tire meilleur parti de la coopération bilatérale officielle en complétant la formation industrielle assurée par les entreprises, notamment celles du secteur public, par la fourniture d'une assistance technique et en particulier par le financement de la création de centres de formation pour les industries prioritaires des pays en développement. Des études ont montré que cette pratique déjà appliquée par certains pays développés pourrait être généralisée.

Points à examiner

33. La Réunion préparatoire mondiale est priée d'examiner l'importance des points évoqués au titre de la question 1 et de décider s'ils devraient être présentés à la Consultation. On peut résumer ces points comme suit :

- a) Rassemblement et diffusion systématiques de l'information sur la capacité actuelle de formation des pays développés, par rapport à la demande des pays en développement (paragraphe 8 à 20);
- b) Nécessité de définir les besoins de formation à long terme et de programmer l'acquisition et la mise au point des technologies et des compétences connexes (paragraphe 21 et 22);
- c) Intérêt et teneur des arrangements à long terme, y compris les arrangements financiers, visant à permettre aux pays en développement de satisfaire leurs besoins en matière de technologie et de formation; amélioration de la nature et du contenu des relations contractuelles au niveau de l'entreprise pour l'acquisition des compétences industrielles (paragraphe 23 à 27).

QUESTION 2

UTILISATION POTENTIELLE DE LA CAPACITE ACTUELLE DE FORMATION DES PAYS
EN DEVELOPPEMENT PAR D'AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT

34. La coopération entre pays en développement dans le domaine de la formation industrielle offre de nombreuses possibilités qui n'ont pas encore été explorées.

35. Il faut rappeler les différents avantages de cette coopération. On s'accorde à estimer que, issus de conditions socio-économiques et d'une dotation en facteurs différents, le modèle de développement industriel, les structures institutionnelles et les technologies des pays développés ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques des pays en développement. Ceci est particulièrement vrai pour les transferts de technologie et l'acquisition de compétences nécessaires à l'industrie, domaines où l'adéquation aux besoins de formation nationaux sera dans une large mesure déterminée par la similitude plus ou moins grande des conditions socio-économiques et culturelles et du modèle d'industrialisation. Par ailleurs, la possibilité de mettre à profit les enseignements qui se dégagent de l'industrialisation récente des pays en développement plus avancés, le coût de la formation industrielle, l'adaptation des programmes d'étude aux besoins de formation, etc., sont autant d'éléments concrets qui militent en faveur de la coopération entre pays en développement. Ces possibilités ont été évoquées à diverses réunions internationales, dont celle du Groupe intergouvernemental spécial du Groupe des 77 sur la coopération économique entre pays en développement (Vienne, juin 1980) et la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement (Caracas, mai 1981).

36. En abordant cette question, il convient de souligner que les problèmes soulevés au titre de la question 1 intéressent également la coopération entre pays en développement; c'est ainsi qu'il faut surtout rassembler et diffuser systématiquement des informations sur l'offre et la demande; afin de rendre le marché mondial de la formation plus transparent, et utiliser les divers mécanismes de coopération internationale pour assurer la formation des différentes catégories de personnel.

37. Les centres régionaux comme le CINTERFOR (Centre interaméricain de recherches et de documentation sur la formation professionnelle), le CIADFOR (Centre interafricain pour le développement de la formation professionnelle) et l'ARSDEP (Programme régional asien de développement des qualifications) créés sous les auspices de l'OIT, pourraient apporter une contribution majeure à une meilleure

régulation de l'offre et de la demande. Il faudrait analyser les plans et politiques de développement, les structures industrielles et la capacité de formation des pays en développement compte tenu du degré de complexité des technologies et méthodes de gestion mises en oeuvre par l'industrie.

Parallèlement, il faudrait déterminer dans quelle mesure d'autres pays en développement peuvent satisfaire ces besoins concrets. En abordant la coopération internationale dans cette perspective, c'est-à-dire en analysant à la fois l'offre et la demande, on ferait en sorte que l'une corresponde à l'autre.

38. Par ailleurs, il convient de signaler que ces centres régionaux ont récemment commencé à coopérer au niveau interrégional. Le CINTERFOR et le CIADFOR s'emploient à élaborer un vaste programme de coopération technique portant sur les domaines suivants : transfert d'éléments d'expérience en matière de méthodes pédagogiques; échange de données d'expérience sur la formation professionnelle, l'administration et la gestion; organisation de stages techniques sur les systèmes de formation professionnelle, la formation du personnel enseignant, le financement de la formation, etc. Le CINTERFOR vient aussi de lancer un programme de coopération avec l'ARSDEP, qui prévoit notamment la création d'un centre de documentation et l'adaptation des matériels d'enseignement mis au point par le CINTERFOR en vue de leur utilisation dans les pays asiatiques. On espère que la coopération sur le plan interrégional permettra aussi de rassembler et de diffuser des informations sur l'offre et la demande de formation dans les différents pays.

39. Cependant, la coopération entre pays en développement peut aussi être intensifiée en dehors de ces centres régionaux, mais selon les mêmes principes, grâce à l'activité d'établissements nationaux de technologie et de formation à vocation internationale, capables d'évaluer les besoins d'autres pays en développement et d'assurer la formation de ressortissants de ces pays aux niveaux de compétence technologique et administrative qu'exigent les différents secteurs industriels (voir aussi question 3).

40. Au cours des 10 à 15 dernières années, la formation à la gestion a connu un essor considérable, non seulement dans les pays économiquement et technologiquement plus avancés, mais aussi dans les autres pays en développement. Cependant, on est loin d'exploiter toutes les possibilités de mettre en place des programmes bien conçus pour assurer la formation des cadres dirigeants de l'industrie. Ce problème pourrait être résolu si l'on obtenait une meilleure concordance entre l'offre et la demande en matière de formation à la gestion, en tenant dûment compte des techniques de gestion dont les différents secteurs

de l'industrie ont besoin et en particulier du degré de complexité de ces techniques; l'ONUDI a entrepris l'étude de cette question dans le secteur sidérurgique.

41. Il est nécessaire que les pays en développement élaborent des principes plus rationnels pour stimuler et faciliter la formation de cadres dirigeants conformément aux besoins spécifiques de l'industrie. Les études entreprises ont montré que la contribution des facultés de technologie et des écoles d'ingénieurs à la formation en matière de techniques de production et de gestion des installations et, d'une manière générale, au perfectionnement des cadres dirigeants de l'industrie n'est pas satisfaisante et que les jeunes ingénieurs et techniciens ne sont guère préparés aux fonctions d'encadrement et de gestion que nombre d'entre eux seront appelés à assumer peu de temps après la fin de leurs études. En outre, les cours et séminaires de gestion sont organisés d'une manière ponctuelle, sans plan d'ensemble, et les différents cadres qui y participent n'ont pas d'objectifs précis en matière de carrière et ne choisissent pas non plus de programmes portant sur les problèmes urgents des entreprises qui les emploient.

42. Même si la régulation de l'offre et de la demande selon les indications données dans les paragraphes ci-dessus favorise une coopération accrue entre pays en développement dans le domaine de la formation à la gestion, elle ne devrait pas être considérée comme l'un des principaux moyens de fournir ce service à l'industrie. La formation à l'étranger devrait être axée sur des branches et des matières spécialement choisies; la formation générale de base en matière de gestion, ainsi que le gros de la formation dans les principaux domaines fonctionnels de la gestion industrielle doivent être avant tout organisés dans chacun des pays intéressés. Des pays très petits et pauvres peuvent constituer une exception à cet égard : ils peuvent avoir intérêt, dans un plus grand nombre de cas que jusqu'à maintenant, à mettre en commun leurs ressources et à créer conjointement des moyens de formation, par exemple dans le cadre de groupements économiques sous-régionaux et, le cas échéant, en collaboration avec les centres régionaux susmentionnés.

43. La reconnaissance mutuelle des types de formation dispensés dans les pays en développement fournirait une autre base importante pour la coopération entre ces pays. Il pourrait être utile d'intensifier les travaux concernant l'harmonisation et la comparaison des types d'enseignement et de formation, qui ont déjà été entrepris par l'OIT et l'UNESCO, ainsi que par l'ARSDEP, le CIADFOP et le CINTERFOR. Une autre mesure dans ce sens serait la reconnaissance mutuelle des types d'enseignement et de formation sur le plan bilatéral, sous-régional, régional ou interrégional.

44. Il importe aussi d'accorder une attention particulière au financement de la formation. L'examen des principes qu'ont adoptés, par exemple, les banques régionales de développement montre, que l'on pourrait davantage se préoccuper du financement de la formation industrielle, qu'elle soit ou non liée à la vente d'équipements industriels. Etant donné que l'existence de techniciens, de gestionnaires et d'ingénieurs qualifiés est un critère important pour toute banque commerciale qui envisage de financer un projet industriel, les banques régionales de développement devraient donner la priorité absolue aux prêts dans ce domaine. Par ailleurs, il serait nécessaire de financer en particulier les études permettant de déterminer les besoins de formation du pays bénéficiaire.

45. Enfin, la coopération entre pays en développement pourrait être favorisée par la conclusion, à l'échelon gouvernemental, d'accords bilatéraux ou multilatéraux à long terme (aux niveaux sous-régional, régional ou interrégional) pour la mise en valeur des ressources humaines. Ces accords pourraient par exemple porter sur les domaines suivants :

- a) Echange et regroupement d'informations sur les besoins de formation à long terme et les moyens de formation des différents pays ou régions, compte tenu de prévisions à long terme des besoins nationaux en main-d'oeuvre industrielle;
- b) Reconnaissance mutuelle des types d'enseignement et de formation existant dans les pays en développement;
- c) Programmes de coopération en matière de formation destinés à certains secteurs prioritaires de l'industrie et à des catégories de personnel particulières.

Points à examiner

46. La Réunion préparatoire mondiale voudra peut-être décider de soumettre à la Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle les points suivants :

- a) Rassemblement et diffusion systématiques d'informations sur les programmes de formation proposés dans les pays en développement, qui répondent aux besoins d'autres pays en développement (paragraphe 36 à 42);
- b) Reconnaissance mutuelle par les pays en développement de leurs types d'enseignement et de formation (paragraphe 43);

- c) Mobilisation de ressources financières pour la coopération entre pays en développement dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre industrielle à l'échelon des entreprises et à celui des pouvoirs publics (paragraphe 44);
- d) Intérêt des accords à long terme et teneur de ces accords (paragraphe 45).

QUESTION 3

ROLE QUE POURRAIENT JOUER LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LES
INSTITUTIONS NATIONALES ASSUMANT DES TACHES DE FORMATION
AU NIVEAU INTERNATIONAL

47. La question qui se pose à cet égard est la suivante : dans quelle mesure et comment les organisations internationales et les institutions nationales assumant des tâches de formation sur le plan international peuvent-elles apporter une assistance aux pays en développement, compte tenu en particulier des nouveaux aspects du problème envisagés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima ? A quelques exceptions près, ces organisations et institutions ne détiennent ni développent elles-mêmes des connaissances et compétences technologiques; elles sont cependant capables d'aider les pays en développement à élaborer des programmes à long terme pour mettre en valeur les ressources humaines nécessaires à leur processus d'industrialisation. Pour bien cerner les rapports entre l'enseignement, la formation et l'industrialisation, l'UNESCO, l'OIT et l'ONUDI devraient mieux coordonner leurs études et programmes d'assistance.

Activités relatives à la régulation de l'offre et de la demande

48. Les organisations internationales et les institutions nationales sont capables d'élaborer de nouvelles conceptions et notions pédagogiques, d'évaluer les besoins de formation, de mettre au point des méthodes pour la formation de catégories de personnel déterminées ou de perfectionner les méthodes existantes (voir question 1), de nouer des contacts avec les services chargés du développement des connaissances et compétences technologiques, et de donner des conseils au sujet de la portée et de la teneur des accords de coopération entre fournisseurs et acheteurs de services de formation. Pour tirer pleinement parti de ces possibilités, lesdites organisations et institutions devraient orienter leurs activités vers une meilleure régulation de l'offre et de la demande selon les principes exposés aux paragraphes 14 à 20 (question 1). Ce faisant, elles aideraient grandement à rendre le marché mondial de la formation plus transparent et à accroître le pouvoir de décision des pays en développement.

Activités visant à stimuler la coopération entre pays en développement

49. Les paragraphes ci-dessus, où il est question du rassemblement et de la diffusion systématiques d'informations sur l'offre et la demande, intéressent également la coopération entre pays en développement en ce qui concerne la comparaison du niveau de leurs établissements d'enseignement et de formation (voir question 2, paragraphe 42), domaine où des travaux importants ont été entrepris souvent à l'échelon régional, par des organisations comme l'OIT et l'UNESCO qui ont notamment encouragé la reconnaissance mutuelle des programmes d'enseignement et de formation des pays en développement. Cette reconnaissance des programmes étrangers serait une mesure importante pour ce qui est d'encourager et de faciliter la coopération entre ces pays; les stagiaires pourraient ainsi rentrer dans leur pays d'origine avec un diplôme qui y est reconnu.

Activités relatives à la formation de techniciens

50. Dans le cadre de leurs activités, les organisations internationales et les institutions nationales assumant des tâches de formation sur le plan international devraient s'attacher à répondre aux besoins immédiats des entreprises en matière de production, d'entretien et de gestion, et aux besoins à long terme du secteur industriel pris dans son ensemble. La formation de techniciens au siège de ces organisations ne devrait pas être considérée comme une activité permanente; à long terme, les techniciens devraient être formés dans les pays en développement, éventuellement après création de l'infrastructure institutionnelle requise. Dans le court terme, la formation de techniciens à l'étranger n'est justifiée que dans deux cas : quand l'infrastructure institutionnelle nécessaire fait défaut ou quand la technologie et les compétences correspondantes ne peuvent s'acquérir qu'à l'étranger.

Activités relatives à la formation du personnel enseignant

51. Il faudrait assigner à nouveau un rang de priorité élevé à l'assistance dans ce domaine. Pour renforcer le pouvoir de décision des pays en développement, il faut assurer la formation d'instructeurs ayant les spécialisations suivantes :

- a) Enseignement;
- b) Organisation de la formation industrielle;
- c) Gestion des programmes de formation;
- d) Théorie de la formation - il s'agit ici du personnel capable d'innover pour répondre à de nouveaux besoins.

La formation des instructeurs devrait être principalement assurée par des personnes travaillant dans l'industrie et ayant les qualifications spécialisées requises. C'est pourquoi les établissements de formation et les organisations internationales doivent rester en contact étroit avec l'industrie pour assurer l'articulation nécessaire entre les connaissances technologiques et le savoir-faire pédagogique. A cet égard, il faut se rappeler que seuls les pays développés et quelques-uns des pays en développement plus avancés disposent de personnel industriel capable de former des instructeurs.

Activités relatives à la formation à la gestion des entreprises industrielles

52. Les activités relatives à la régulation de l'offre et de la demande devraient englober le rassemblement d'informations sur la formation à la gestion. En outre, il faudrait assigner un rang plus élevé de priorité aux activités suivantes :

- a) Etudes analytiques, recensement des besoins, évaluation des programmes et définition de mesures efficaces de formation à la gestion industrielle;
- b) Elaboration de programmes de coopération entre différentes organisations et institutions dont l'activité s'étend à la formation à la gestion pour surmonter les difficultés dues au caractère fragmentaire et incohérent des actions actuelles;
- c) Soutien des efforts de formation régionaux et nationaux par l'élaboration de programmes d'étude types, la production de matériels didactiques modulaires, la formation d'instructeurs, etc., afin d'aider les institutions à définir un mode d'action, d'organisation et de travail optimum et à financer la formation à la gestion.

Activités ayant pour but de compléter la coopération internationale à l'échelon des entreprises

53. Comme on l'a vu à propos de la question 1, les entreprises exportatrices ne sont généralement pas en mesure d'assurer la formation de la main-d'oeuvre industrielle à tous les niveaux et, pour combler les lacunes, doivent s'assurer l'appui d'établissements nationaux de formation des pays développés ou faire appel aux services des organisations internationales. Pour les pays en développement, la complémentarité entre la coopération commerciale et la coopération multilatérale présenterait un avantage en ce sens que les acheteurs pourraient s'assurer une formation complète et accroître progressivement leur autonomie vis-à-vis des fournisseurs étrangers.

54. Les organisations et institutions en cause pourraient, sur demande, fournir des conseils au sujet de la mise au point d'accords de coopération commerciale afin d'aider les pays intéressés à préciser la nature et la portée des relations contractuelles dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre industrielle. Avec le temps, les pays en développement auraient ainsi de moins en moins besoin de cette assistance et les entreprises se doteraient peu à peu des services capables de prendre des décisions quant à la sélection et à l'acquisition des programmes de formation nécessaires.

Points à examiner

55. La Réunion préparatoire mondiale voudra peut-être décider que la Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle étudie le rôle que les organisations internationales et institutions nationales assumant des tâches de formation sur le plan international pourraient jouer dans les domaines suivants :

- a) Rassemblement et diffusion systématiques d'informations sur la capacité de formation actuelle des pays développés et des pays en développement eu égard aux besoins d'autres pays en développement (paragraphes 48 et 49);
- b) Programmation à long terme de la mise en valeur des ressources humaines, compte étant pleinement tenu des rapports entre l'enseignement, la formation et l'industrialisation; élaboration de nouvelles méthodes permettant de former les catégories de personnel dont l'industrie a besoin, conformément à l'objectif fixé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima (paragraphes 50 à 52).
- c) Modalités des accords de coopération internationale à long terme pour l'acquisition des compétences nécessaires à l'industrie (paragraphe 47).

